
Procès-verbal de la vingt-quatrième assemblée du conseil d'administration tenue le mardi 2 octobre 2018, 14 h 30, à la salle du conseil de la Ville de Beauharnois / ASSEMBLÉE ORDINAIRE

PRÉSENCE :

- ✍ Doyle, Barry Châteauguay, administrateur, siège n° 2
- ✍ Dubuc, Richard Beauharnois, administrateur, siège n° 2
- ✍ Routhier, Pierre-Paul Châteauguay, administrateur, siège n° 1
- ✍ Tremblay, Bruno Beauharnois, administratrice, siège n° 1

Autre(s) présence(s) : Gravel, Alain Secrétaire-trésorier et directeur général de la régie
Brunet, Éric Beauharnois, directeur Service loisirs, etc.
Gaumont, Thérèse Châteauguay, adjointe au conseil
Trahan, Diane Châteauguay, directrice Vie citoyenne

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2018-196 Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, à savoir :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Infrastructures de la Phase 1 – État d'avancement des dossiers
4. Prochaine assemblée
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ.

3. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 1 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

3.1. RAPPORT D'ANALYSE DES SOLDES DISPONIBLES AU RÈGLEMENT 2016-007

Le directeur général dépose et présente le rapport d'analyse des soldes inutilisés prévisibles en date de ce jour relativement au règlement d'emprunt n°2016-007. Une discussion s'en suit.

3.2. SPORTPLEX – POLITIQUE TARIFAIRE; DROITS D'ACCÈS DES NON-RÉSIDENTS

Le directeur général dépose et présente le rapport d'analyse rédigé par le comité de travail formé pour traiter de la politique tarifaire des installations du Sportplex et des droits d'accès des non-résidents



aux infrastructures de la Régie. Une présentation est ensuite réalisée par la coordonnatrice aux opérations du Sportplex, madame Émie Guindon. Une discussion s'en suit, ainsi qu'une période d'échange avec les personnes présentes.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2018-197

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyée de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour une période temporaire le temps de permettre aux membres du conseil d'administration de traiter du sujet des droits d'accès à être imposés aux non-résidents. Il est 16 h 05.

ADOPTÉ.

REPRISE DE LA SÉANCE

2018-198

Les personnes présentes ayant été invitées à reprendre place, il est proposé par monsieur RichPierre-Paul Routhier, appuyée de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité de reprendre la séance précédemment ajournée. Il est 16 h 20.

ADOPTÉ.

SPORTPLEX – POLITIQUE TARIFAIRE; DROITS D'ACCÈS DES NON-RÉSIDENTS

2018-199

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyée de monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité de modifier la grille tarifaire des plateaux et locaux du Sportplex adoptée en vertu de la résolution numéro 2018-194 afin de retirer les dispositions relatives aux droits d'accès des non-résidents sur la base d'un moratoire valide jusqu'au 30 avril 2019.

Il est également résolu que la Régie effectuera une réflexion approfondie sur ce sujet, notamment en sollicitant la participation et l'appui des organismes et de la population des villes voisines, considérant le caractère supralocal du Sportplex, en vue de la mise en œuvre d'un mode de tarification pour 2019-2020. À cet effet, les personnes intéressées, que ce soit sur une base personnelle ou à titre de représentant d'un organisme, sont invitées à fournir leurs coordonnées à la Régie pour participer au comité de travail à être mis en place au début de janvier 2019.

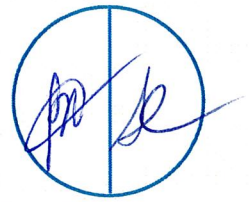
ADOPTÉ.

4. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 11 décembre prochain, à 13 h 30, à la polyvalente du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay.

5. VARIA

Aucun point n'est ajouté en varia.



6. PÉRIODE DE QUESTIONS

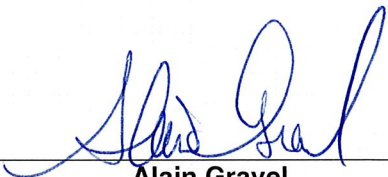
L'ensemble des questions posées concernent la volonté du conseil d'administration d'imposer des droits supplémentaires aux résidents des villes voisines pour accéder aux installations du Sportplex. Le caractère non compétitif des coûts ainsi engendrés, susceptibles d'influencer sur le taux d'occupation du Sportplex est également soulevé.

7. LEVÉE DE LA RENCONTRE

2018-200 Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyée de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 15 h 25.

ADOPTÉ.


Bruno Tremblay,
président du conseil d'administration


Alain Gravel,
Secrétaire-trésorier

